

DOCUMENT DE PRÉSENTATION
Appel à projets ouvert du 25 juin au 25 septembre 2017

1. DOCUMENT DE PRESENTATION

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de candidature.

L'appel s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la programmation quadriennale de la direction régionale Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et concerne l'axe 3 « Contribution à la mise en place de gouvernances adaptées aux nouveaux enjeux » de la stratégie 2017-2020 de l'AUF.

2. TYPE DE PROJET

Le projet vise à un renforcement de la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur membre de l'AUF dans la région Asie-Pacifique à travers l'introduction de la démarche-qualité dans le cadre de la politique de réforme nationale et régionale du système d'éducation et de formation.

Différents éléments structurent la définition et la mise en place d'un plan stratégique d'une institution dans le cadre de la démarche-qualité :

- Le premier est celui de l'identification des enjeux pensés comme des défis que l'institution doit relever, et des objectifs qu'elle se fixe pour y répondre, au regard de ses propres missions et de ses spécificités, de son offre de formation en lien avec la recherche, ainsi que de la position qu'elle occupe dans son environnement tant académique que socio-économique, notamment à travers la définition et la mise en place d'une stratégie partenariale.
- Le second élément implique de prendre en considération la mise en œuvre effective du plan stratégique pour atteindre les objectifs préalablement définis, mais aussi les résultats attendus. Il s'agit de définir les modalités de pilotage, le dispositif d'allocation des ressources, etc., dans une logique d'effet de levier et de renforcement des compétences de l'Institution. Le dispositif de suivi des activités et d'accompagnement des activités et des projets développés dans le plan stratégique de l'institution constitue le dernier élément.

La mise en place de cette démarche-qualité doit permettre à l'institution de dresser un état des lieux des activités et des projets développés dans le plan d'action, d'identifier les points forts et les aspects à améliorer en vue d'établir, si nécessaire, des plans d'amélioration de la qualité des activités développées.

3. FINANCEMENT AUF ET TYPE D'ACTIVITES

Le financement de l'AUF sera défini en fonction de la taille et de l'envergure du projet et ne pourra excéder 20.000 euros par projet. Toute recherche de co-financements sera un avantage dans la sélection du dossier.

Le financement de l'AUF peut porter sur les types d'activités suivantes :

- Accompagner l'organisation des :
 - ateliers de formation et d'élaboration du plan de développement stratégique, des guides démarche-qualité et de ses processus de gestion opérationnelle ;
 - missions d'évaluation externe du pilotage de la démarche-qualité ;
 - missions de coopération et de transfert de l'offre d'expertise francophone ;
 - activités de communication et de presse pour diffuser les résultats du projet.
- Appuyer la traduction des documentations et à l'interprétation au cours des regroupements organisés dans le cadre du projet.

(voir annexe 2 du présent document – caractéristiques générales des missions)

4. PUBLIC ELIGIBLE

Le présent appel à projets s'adresse à tous les établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF (cf. www.auf.org/auf/les-membres-de-lauf/) en Asie-Pacifique désireux de déposer un dossier de demande d'accompagnement au renforcement de leur gouvernance universitaire auprès de la direction régionale Asie-Pacifique de l'AUF.

5. CONDITIONS DE CANDIDATURE

L'établissement porteur du projet doit :

- être membre de l'AUF ;
- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;
- soumettre le formulaire de candidature dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées dans le formulaire.

Les établissements membres de l'AUF partenaires du projet doivent :

- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF.

6. PROCESSUS DE SÉLECTION

Le dossier complet doit être :

- signé par le plus haut responsable de l'établissement porteur du projet ;
- déposé auprès de la direction régionale AUF-Asie-Pacifique.

La direction régionale Asie-Pacifique est chargée d'examiner la recevabilité administrative.

Après un examen de recevabilité administrative, les dossiers reçus seront soumis à l'évaluation et au classement par un groupe d'experts régionaux. La sélection des projets est assurée par la Commission régionale des experts (CRE) de la direction régionale Asie-Pacifique.

Lorsque un projet est retenu, une lettre de notification indiquant les types d'accompagnement est adressée au plus haut responsable de l'établissement porteur du projet. Les modalités des engagements financiers sont déterminées dans une convention de soutien à signer entre l'établissement porteur du projet et l'AUF.

La mise en œuvre de l'accompagnement de l'AUF, le suivi et l'évaluation du projet se feront en étroite collaboration avec le responsable de projet « recherche et enjeux du développement global » au sein de la direction régionale, le groupe d'experts régionaux et la CRE.

7. CRITÈRES DE SÉLECTION

- les déterminations de l'établissement à définir et mettre en place une politique de qualité.
- la prise en compte de l'environnement académique, scientifique, socio-économique, culturel et professionnel dans lequel s'inscrit cette politique de qualité.
- les objectifs liés à la mise en place de cette politique de qualité ainsi que les résultats attendus et mesurables.
- les ressources (humaines, financières, matérielles, logistiques et d'infrastructure) que l'établissement envisage de mobiliser au service de la mise en place de cette politique de qualité.
- la recherche systématique de cofinancements

8. DURÉE DU PROJET

La durée du projet ne saurait excéder 24 mois à partir de la date de signature de la convention.

9. CALENDRIER

- **25 juin 2017** : lancement de l'appel à projets
- **25 septembre 2017** : clôture de l'appel à projets
- **mi-novembre 2017** : envoi par courrier électronique des résultats aux porteurs des projets sélectionnés
- **mi-décembre 2017** : signature des conventions
- **1er janvier 2018** : démarrage des projets

10. DOCUMENTS A FOURNIR

Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes:

- le formulaire de candidature, dûment complété;
- les documents à joindre au formulaire de candidature en format PDF :
 1. présentation du plan de développement de l'établissement (3 pages maximum)
 2. synthèse des grands axes de la stratégie du plan de développement (1 page maximum)
 3. liste des membres du comité de pilotage et/ou de suivi du projet ;
Pour chaque membre de chaque comité, merci d'indiquer sous forme de tableau : son nom et prénom – service, département ou faculté de rattachement - son titre - son établissement de rattachement – son rôle dans le projet.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

Le dossier de candidature doit obligatoirement être adressé en version originale et en version électronique **le 25 septembre 2017 (22h, heure de Hanoi)** délai de rigueur à :

Madame Nguyen Thi Thuy Nga
Responsable de projet
Direction régionale Asie-Pacifique
21, Le Thanh Tong, Hanoi, Vietnam
Tél : (84 24) 3 824 73 82
Adresse électronique : nguyen.thi.thuy.nga@auf.org

Pour plus d'information sur la politique de qualité développée dans le cadre de la programmation régionale Asie-Pacifique, consultez le guide démarche-qualité appliquée au plan de développement d'une institution à l'adresse suivante : https://www.auf.org/wp-content/uploads/2017/04/08_BAP_Guide_DQ_plan_de_developpement_2.21.pdf

ANNEXES AU DOCUMENT DE CANDIDATURE

ANNEXE 1 – DEPENSES NON ELIGIBLES

- bien que nécessaires au bon déroulement du projet, les dépenses relatives au matériel informatique et bureautique ne sont pas éligibles.
- tout type de rémunération des membres de l'équipe et de l'agent comptable de l'établissement qui gère le projet, charges salariales incluses
- frais liés à la connexion Internet, au loyer, au mobilier, aux charges des locaux utilisés ;

ANNEXE 2 – CARACTERISTIQUES GENERALES DES MOBILITES

Type d'allocation	Durée des mobilités	Classement pays / zone de mission	Montant maximal journalier	Autres financements éligibles
Missions de coopération et d'évaluation	max 5 jours	Vietnam	110€	Transport AR + visa + assurance

ANNEXE 3 – CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS ET TABLEAU BUDGÉTAIRE

Voir le fichier sous format xls joint à ce document